



Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (S.I.C.A.S.)

Comité Syndical

25 Novembre 2021

Procès-Verbal

Le 25 Novembre 2021 s'est déroulé, à l'espace Renaissance sur la commune d'Orgon, un comité syndical dont l'ordre du jour est joint en annexe du présent procès-verbal.

Monsieur Serge Portal, maire de la commune, accueille les participants en spécifiant sa satisfaction de les recevoir dans sa commune.

En préambule, le Procès-Verbal du précédent comité syndical est adopté à l'unanimité.

1. *Décision Modificative n°1*

L'année 2021 est une année de transition comptablement en attendant l'évolution statutaire du SICAS.

Au niveau du personnel, elle aura vu le départ en retraite de Félix Aubéry et l'embauche de Pierre Bruna en tant que garde canal.

Monsieur le Président souhaite remercier l'ensemble du personnel du SICAS qui a effectué un remarquable travail au cours de l'année écoulée. Les équipes, notamment celles des gardes canaux, se sont rajeunies et la motivation a été présente. Il souligne également la polyvalence de chacun qui va permettre une meilleure efficacité du travail réalisé à l'avenir.

Les frais de curage ont fortement augmenté et ils permettront de délivrer un service de meilleure qualité pour les années futures. Il était nécessaire de les réaliser.

La vétusté et l'état dégradé des stations de pompage a, également, induit de nombreux frais de maintenance engendrant un dépassement des budgets initialement inscrits.

Le coût de l'énergie a continué son augmentation observée les années précédentes.

La redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau a elle aussi fortement augmenté. Le monde Agricole ne doit pas prendre à sa charge cette hausse. C'est la raison pour laquelle aucune augmentation des redevances d'arrosage ne sera proposée au budget primitif 2022.

Monsieur Anastasi s'interroge sur l'obtention des aides de l'Agence de l'Eau en contrepartie des redevances appelées.

Le SICAS ne perçoit pas de subventions de leur part car les conditions d'économie d'eau exigées sont fortement pénalisantes pour une structure comme la nôtre au vu des volumes prélevés annuels (plus de 200 millions de m3).

Les services de l'Etat nous ont également mis en demeure de procéder à l'abattage de platanes chancrés pour une dizaine de sujets dont le coût est beaucoup plus onéreux que pour un abattage classique.

L'élaboration du livre « Lumière du canal des Alpines » n'avait pas été budgétée et son montant s'établit à 34 000 € H.T.

Cet ouvrage permettra de faire connaître l'ouvrage car il reste méconnu aux yeux du grand public. Les photos, réalisées par Jean François Galeron, sont magnifiques et les textes, élaborés par Annie Chicha, les accompagnants le sont tout autant

Il sera disponible le 3 décembre et les communes pourront le commander si elles le souhaitent par retour de mail.

Tous ces éléments réunis font qu'il est nécessaire de présenter la décision budgétaire modificative n°1.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

2. Construction des nouveaux locaux

La vétusté et le positionnement en cœur de ville de Saint Rémy de Provence, imposant des contraintes d'accès importantes, des locaux actuels imposent de réaliser un nouveau siège d'exploitation conforme aux normes actuelles sur un terrain de 1 800 m2 sur la commune de Mas Blanc des Alpilles.

Il s'agira de réaliser un investissement pour l'avenir et les bureaux ne seront réalisés que si l'obtention des subventions par l'intermédiaire d'un CDDA est effective.

La vente des actuels bureaux permettra de fournir l'autofinancement de l'opération.

Un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans sera contractualisé avec la commune de Mas Blanc des Alpilles.

Il est procédé au vote :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

3. Questions diverses

3.1 Protocole CED - EDF

Le SICAS s'est abstenu en compagnie des arrosants de la Crau (OGC et Craponne) lors du vote du protocole d'accord CED – EDF.

Les conditions propres au vote (mains levées, pouvoir non valables, etc.) ont fait qu'un courrier de réclamation a été adressé au Préfet de Région pour les dénoncer.

Un rendez-vous auprès du DRAF a été sollicité et une rencontre devrait être prochainement programmée.

Un nouveau vote sera organisé dans les prochaines semaines à bulletins secrets après que certains articles du protocole aient été amendés comme nous l'avions initialement demandé.

3.2 Demande de dégrèvement suite à l'épisode de gel

Le bureau syndical a décidé de ne pas donner une réponse favorable aux demandes reçues concernant un éventuel dégrèvement de la redevance d'arrosage 2021 suite à l'épisode de gel qui s'est abattu sur la Région.

En effet, tous les abonnés l'ayant sollicitée ont utilisé l'eau pour arroser leurs cultures.

Cependant, le SICAS est disposé à aider les arrosants dans la lutte antigel lors des prochaines années en remettant l'eau plutôt si cela s'avérait nécessaire.

3.3 Point sur les travaux de réhabilitation des berges

Le SICAS bénéficie de subventions de la part du Ministère de l'Agriculture (120 000 €) et du Conseil Départemental (324 000 €) pour la réalisation de travaux de réhabilitation sur les berges du canal des Alpines.

Ils auront lieu lors du prochain chômage sur les communes de Saint Rémy de Provence, d'Eygalières et de Rognonas. Il s'agira de réaliser des murs en béton armé et des enrochements afin de sécuriser l'ouvrage tout en réalisant des pistes d'exploitation permettant le passage du tracteur épareuse motorisant ainsi le travail d'entretien de l'ouvrage.

3.4 Evolution statutaire du SICAS

La réflexion sur la transformation du SICAS avance.

La Métropole et Terre de Provence ont donné leur accord verbal pour adhérer au futur syndicat.

Il reste à solliciter l'ACCM et la CCVBA.

Le directeur du SICAS

Stéphane Morales